



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2010

**CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)**

CONCOURS D'ACCES L'ECHELLE DE REMUNERATION (CAER)

**Rapport de jury présenté par MME METOUDI MICHELE
Présidente de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Préambule : les textes

PROGRAMMES DE CERTAINS CONCOURS EXTERNES ET INTERNES DU CAPES, CAPEPS, CAFEP ET CAER CORRESPONDANTS - SESSION 2010

Arrêté du 22 septembre 1989

(Education nationale, Jeunesse et Sports : Personnels enseignants des lycées et collèges ; Fonction publique et Réformes administratives : Administration et Fonction publique)

Vu D. n° 80-627 du 4-8-1980 mod. not. par D. n° 89-573 du 16-8-1989 ; avis CEGT 11-7-1989.

Modalités des concours du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive.

NOR : MENP8902050A

Art. 10 (modifié par les arrêtés des 29 juin 1992 et 8 juin 2000) . - Le concours interne prévu à l'article 5-I du décret du 4 août 1980 modifié susvisé, organisé pour la délivrance du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive, comporte les épreuves définies ci-dessous :

1. Epreuve écrite professionnelle d'admissibilité :

A - Le programme prévu pour l'épreuve écrite d'admissibilité fixé pour trois ans, porte sur le choix, l'élaboration et la mise en œuvre des contenus d'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré.

Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.

L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur les activités physiques, sportives ou artistiques, la didactique de l'éducation physique et sportive, son programme d'enseignement, son organisation et sa mise en œuvre dans le second degré.

L'épreuve prend appui sur un programme fixé pour trois ans et qui se rapporte au programme des lycées et collèges.

Durée de l'épreuve : quatre heures.

Coefficient 1.

2. Epreuve orale professionnelle d'admission : analyse d'une situation d'enseignement.

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien ; elle porte sur une expérience d'organisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré.

L'épreuve prend appui sur un dossier réalisé par le candidat. Le dossier porte sur une expérience d'organisation de l'éducation physique et sportive dans un collège ou un lycée et comporte, en outre, deux séquences d'enseignement réalisées ou observées dans une ou plusieurs classes du niveau d'enseignement (collège ou lycée) choisi par le candidat et fondées sur deux activités physiques distinctes choisies pour chacune dans deux groupes différents d'activités en référence aux programmes de la discipline dans les lycées et les collèges.

Un programme valable pour trois années fixe la liste des activités qui peuvent servir de support aux deux séquences d'enseignement : cette liste ne peut excéder seize activités et s'appuie en accord avec les programmes de la discipline sur la réalité des activités les plus couramment enseignées dans les collèges et les lycées.

Le jury choisit d'interroger le candidat sur l'un ou sur plusieurs des éléments du dossier.

Le dossier, dactylographié, comprend les éléments relatifs à la réglementation, à la didactique et à la pédagogie qui justifient la mise en œuvre de cet enseignement, ainsi que des préparations de leçons et de contenus d'enseignement. Il comporte, en outre, trois notes de synthèse, ne dépassant pas chacune deux pages dactylographiées et se rapportant, respectivement, à l'expérience d'organisation de

l'éducation physique et sportive et à chacune des séquences d'enseignement présentées. L'ensemble du dossier, les trois notes de synthèse comprises, ne doit pas excéder, vingt pages dactylographiées.

Les candidats admissibles doivent faire parvenir, par la voie postale, en recommandé, leur dossier comprenant les trois notes de synthèse, au président de jury dans les conditions et le délai fixés par le jury. Le fait de ne pas adresser le dossier au jury dans le délai et selon les modalités fixées au présent article entraîne l'élimination du candidat.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement choisie : **il porte sur les aspects techniques et didactiques de l'activité choisie et est étendu à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat.**

Le dossier et les notes de synthèse ne donnent pas lieu à notation, seuls l'exposé et l'entretien sont notés.

Durée de la préparation : **deux heures.**

Durée de l'épreuve : **une heure quinze minutes maximum (exposé : trente minutes ; entretien : quarante-cinq minutes maximum). Coefficient 2.**

BO N°30 du 23 Juillet 2009

B - Le programme de l'épreuve orale professionnelle d'admission fixé pour trois ans, porte sur les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) suivantes:

- **Athlétisme : courses de vitesse et relais**
- **Natation longue**
- **Acrosport**
- **Basket-ball**
- **Hand-ball**
- **Football**
- **Badminton**
- **Lutte**
- **Escalade**
- **Danse**
- **Musculation**
- **Step**

L'épreuve écrite

1. Les effectifs de candidats

	INSCRITS	PRESENTS
CAPTINT	1455	808
CAER	868	649

2. Le jury

Le jury a été composé de manière à réunir des collègues (IA-IPR, professeurs et agrégés d'EPS proposés par les corps d'inspection, PRAG et maîtres de conférences) issus de toutes les académies. (Cf. arrêté du 11 janvier 2010 relatif à la constitution du jury du CAPEPS interne et CAER).

3. Le sujet

3.1. Libellé du sujet

« Proposez une programmation d'EPS pour un collège dont vous imaginerez les caractéristiques (taille, situation géographique, environnement social, académie d'implantation). Justifiez votre proposition en vous référant, entre autres, aux textes en vigueur et aux objectifs de l'établissement. »

3.2. Analyse du sujet

Ce sujet, simple de prime abord, invite les candidats à définir une programmation d'EPS qui ne se limite pas à une simple programmation d'APSA et à ancrer leurs réponses sur les différents textes officiels en vigueur et sur le contexte d'enseignement d'un établissement qui doit avoir été défini.

La programmation d'EPS en collège doit être pensée dans une logique curriculaire de formation sur l'ensemble de la scolarité de l'élève où les enchaînements de choix réalisés par l'enseignant et l'ensemble de l'équipe pédagogique (compétences propres à l'EPS, compétences méthodologiques, APSA) permettent d'instruire, de former et d'éduquer les collégiens.

L'énoncé invitait les candidats à proposer un traitement à partir d'une mise en tension entre des textes officiels – qui fixent une ambition pour l'Ecole de la Nation – et un contexte local qui présente des particularités, des contraintes et des ressources. Un deuxième niveau de traitement permettait d'inscrire cette mise en tension dans un contexte national et européen de formation ; le socle commun de connaissances et de compétences en est l'organisateur principal.

La programmation d'EPS en collège crée les conditions d'une éducation physique et sportive complète et équilibrée sur l'ensemble de la scolarité. Son élaboration mobilise nécessairement l'ensemble de l'équipe pédagogique. Elle doit permettre à chaque élève d'acquérir des savoirs diversifiés qui contribuent à l'enrichissement de son pouvoir moteur et au développement de ses compétences méthodologiques et sociales. Plus précisément encore, elle est l'organisation collective, la structuration dans le temps des APSA supports d'enseignement dont l'enjeu est la formation d'un citoyen lucide, cultivé, autonome, physiquement et socialement éduqué. La programmation met en tension les besoins diagnostiqués des élèves et les effets éducatifs visés par l'EPS, dans le respect des textes en vigueur (régissant l'enseignement au collège, l'enseignement de la discipline) et en cohérence avec le projet d'établissement.

4. La correction

Une double correction a été effectuée par des jurés organisés en triplète ; ainsi l'harmonisation a porté sur un plus grand nombre de copies.

5. Les résultats

	INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	% Nbre d'admissibles	Moyenne de tous les candidats	Moyenne des admissibles	Note du dernier admissible
CAPINT	1455	808	90	11.14	6.84	12.26	10
CAER	868	649	90	13.87	7.12	11.49	9.75

6. Les commentaires sur les résultats

6.1. L'excellence des meilleures copies

- Sur la forme

Les bonnes copies font état d'une belle maîtrise de l'exercice de la composition, voire de la dissertation. Leur introduction est précise, elle identifie avec justesse le sens et les enjeux du sujet, elle met en tension les textes officiels et le contexte local d'un EPLE ; elle fait état d'un questionnement professionnel avancé et formule une problématique pertinente. Elle annonce souvent un plan en trois parties qu'elle respecte ensuite.

Elles sont bien calligraphiées et orthographiées, rendant de ce fait le contenu plus aisément accessible.

- Sur la démarche

La plupart de ces bonnes copies sont structurées dans une logique démonstrative. Les arguments sont introduits, développés, illustrés et quelquefois référencés. Les transitions, de qualité, permettent une meilleure compréhension du sens du texte.

La plupart des bonnes copies articulent entre eux les déterminants qui fondent le choix d'une programmation, mettent brillamment en perspective les divers textes officiels en vigueur (programme de la discipline, socle commun de connaissances et de compétences, textes sur la sécurité), les axes éducatifs du projet d'établissement et ceux du projet d'EPS (voire du projet d'AS), les caractéristiques générales des élèves, la richesse des APSA et les effets éducatifs visés.

Elles présentent une richesse argumentaire, justifient leurs choix en s'appuyant de manière non artificielle sur des connaissances théoriques. Elles savent relier les enjeux d'une programmation à ceux de l'enseignement de l'EPS au collège.

Enfin, parmi les meilleures copies, nombreuses sont celles qui prennent du recul et évoquent les limites de leur propos ou s'ouvrent sur des problématiques connexes.

- Sur les contenus et les arguments

Les bonnes copies posent qu'une programmation doit prendre en compte les élèves. Il s'en suit que :

- ✓ les caractéristiques des élèves sont bien exploitées et que les effets éducatifs visés sont mis en exergue ;
- ✓ la préoccupation d'offrir aux élèves une formation complète et équilibrée tout au long de leur scolarité est centrale dans ces copies qui se préoccupent du développement des compétences, de la formation de l'élève et de l'épanouissement de l'enfant.
- ✓ la programmation d'EPS est, dans les très bonnes copies, construite sur les ressources, les motivations et sur l'état de développement de l'enfant ;

Les bonnes copies s'appuient sur les textes officiels, elles ne se contentent ni de les citer, ni de les réciter :

- ✓ les textes, bien maîtrisés, permettent de donner une profondeur d'analyse essentielle aux propositions de programmation.
- ✓ ils sont utilisés comme de véritables ressources pour penser et ne sont pas seulement assimilés à des contraintes.

Les bonnes copies traitent le contexte de manière perspicace :

- ✓ Les meilleures copies ont considéré différents aspects du contexte, ne se limitant pas au seul établissement (classiquement caractérisé) pour envisager la programmation au regard du système éducatif français et européen. Cette interprétation a permis de donner une épaisseur au propos et d'envisager les enjeux les plus actuels de l'éducation scolaire.
- ✓ Quelques très bonnes copies, enfin, ont présenté l'enjeu de la programmation d'EPS dans une perspective d'interdisciplinarité et de transdisciplinarité ; ce changement de point de vue a été l'occasion d'utiles réflexions sur la place de l'EPS au sein du concert des disciplines.

6.2. Les déficiences des copies les plus faibles

- Sur la forme

Les principaux défauts tiennent à une faible maîtrise de la composition : les principes d'élaboration de l'introduction ne sont pas respectés ; le développement, mal structuré, n'est pas construit dans une logique démonstrative mais dans une démarche anecdotique.

Le jury regrette une maîtrise approximative des règles orthographiques et syntaxiques.

- Sur la démarche

Certaines copies, pré-fabriquées et artificielles, ne répondent que trop partiellement au sujet et, du coup, n'en cernent pas les enjeux.

L'absence fréquente d'énonciation ou de formalisation précise d'une problématique empêche la rédaction d'une composition avec des mises en tensions claires.

Ces copies font état d'un manque d'analyse et de prise de recul.

- Sur les contenus

Souvent très peu développés, les contenus sont pauvres et décevants.

Les connaissances relatives aux textes officiels en vigueur et aux programmes, trop partielles, sont pas recevables pour des candidats qui prétendent à être recrutés dans un emploi de catégorie A de la fonction publique d'Etat.

L'oubli fréquent de la présentation des caractéristiques des élèves implique une définition de programmation, exclusivement pensée comme un enchaînement d'APSA, quelquefois imprécis, et en oubliant systématiquement les effets éducatifs visés.

Quelques candidats ont confondu dans leur traitement de sujet la notion de programmation d'EPS et celle de projet de cycle. Alors que la programmation d'EPS devait permettre l'identification du choix des APSA permettant au collégien de vivre une formation complète et équilibrée, le projet s'attache, lui, à définir les objectifs de transformation et les connaissances, capacités et attitudes à acquérir dans une APSA support lors d'un cycle d'EPS.

Trop souvent le contexte est décrit comme une contrainte et non comme une ressource. Sans parvenir à se détacher de la réalité d'un établissement scolaire particulier, de nombreuses copies se sont focalisées sur les contraintes matérielles qui empêcheraient de proposer une programmation d'EPS. Cet argument a souvent été utilisé pour dénoncer l'impossibilité de construire une programmation répondant aux exigences institutionnelles.

6.3 Les principaux défauts recensés :

- les connaissances sont souvent des connaissances plaquées, sans lien pertinent au sujet ; elles sont même quelquefois hors-sujet ; des connaissances sur les apprentissages moteurs, sur la mise en activité des élèves, sur la différenciation pédagogique... ne peuvent être valorisées que si elles justifient les choix faits dans la copie) ;

- les textes officiels en vigueur sont souvent mal maîtrisés dans l'esprit souvent ils sont cités mais ne sont qu'insuffisamment exploités dans les démonstrations, parfois ils sont évoqués de manière très approximative ;
- les deux éléments mis en avant dans le sujet et souvent repris dans le traitement (textes et contexte) sont juxtaposés et insuffisamment mis en tension et en perspective ;
- l'analyse du sujet et de ses enjeux est dans de très nombreux cas insuffisante et partielle ;
- dans la grande majorité des cas, il est regrettable que les candidats n'aient pas une distanciation plus importante par rapport à leurs expériences professionnelles.
- Certaines copies, très mal écrites au plan calligraphique, rendent la tâche de correction très compliquée.

7. Conseils pour la préparation

Pour l'épreuve écrite du CAPEPS interne, le jury conseille aux candidats de :

Pendant la préparation

- a) travailler en profondeur les textes en vigueur et les programmes de la discipline : il est attendu, d'une part, que les extraits cités le soient précisément et, d'autre part, qu'ils soient finement compris afin de pouvoir en exploiter l'esprit dans la démonstration ;
- b) entrer dans une démarche d'analyse réflexive de la pratique professionnelle :
 - d'enseignant face à la classe : en partant d'une ou des APSA qui constituent le support de l'enseignement, chercher à comprendre en quoi la pratique de cette (ou ces) APSA peut, à partir d'un traitement didactique et d'approches pédagogiques adaptées au contexte et aux élèves, favoriser les apprentissages contribuant au développement des compétences dans le sens des objectifs et finalités de l'EPS,
 - de professeur agissant au sein de la communauté éducative.
- c) prendre connaissance avec plus de précision encore de l'évolution de la discipline et des enjeux du système éducatif afin de contextualiser finement les analyses ;
- d) avoir une réelle curiosité sur les débats d'actualité afin d'affiner une culture disciplinaire ;
- e) travailler sur la méthodologie générale de la composition et de la dissertation pour qu'elle soit une aide à l'organisation de la pensée et à la planification de la démonstration.

Au moment de l'épreuve :

- f) avoir une lecture approfondie du sujet et une identification fine de ses enjeux ;
- g) problématiser la réponse au sujet et suivre rigoureusement dans le développement le plan annoncé en introduction ;
- h) construire une argumentation référencée et illustrée qui cherche à faire partager un point de vue au lecteur ;
- i) s'attacher à une qualité de présentation de la copie et veiller à une calligraphie qui rende aisée la lecture de la copie ;
- j) se positionner comme un candidat à un concours : les propos péremptaires et dénonciateurs, tenus plus dans une dynamique de dénigrement que dans une perspective constructive, sont souvent malvenus.

B. L'épreuve orale

8. Les candidats

- 87 candidats présents au CAPEPS INTERNE
- 87 candidats présents au CAER

9. Le jury

Pour cette session 2010, le jury d'oral est identique à celui de l'épreuve écrite.

10. Le sujet : formulation de la question initiale

La question initiale porte sur un problème professionnel auquel tout enseignant est confronté dans sa pratique professionnelle.

Afin de prendre en compte la diversité des dossiers, plusieurs formulations de sujets sont retenues. La référence au dossier porte systématiquement sur une classe, une activité physique sportive artistique (APSA) et/ou sur un des éléments remarquables cités:

- extraits du projet d'établissement ou du projet d'EPS,
- du projet de cycle d'enseignement ou de classe
- des synthèses
- des bilans

Pour vérifier, dès l'exposé, la compétence du candidat à concevoir et mettre en œuvre différents types d'apprentissage (notamment moteurs), toutes les formulations des questions incitent les candidats à proposer une ou deux situations d'apprentissage en EPS dans une séquence d'enseignement qui a pour support une APSA du programme présente dans le dossier.

Les sujets les plus fréquemment proposés aux candidats ont été :

- « Vous proposerez une (ou deux) situation(s) d'apprentissage en EPS aux élèves de la classe de..... dupour laséquence d'enseignement du cycle de Faites état de tous les déterminants qui vous ont amené(e) à choisir ces situations. »
- « Le projet d'EPS du mentionne, à la page.....de votre dossier, « ». Quelle(s) situation(s) d'apprentissage en EPS (deux au maximum) proposeriez-vous donc pour la.....séquence d'enseignement du cycle de..... pour les élèves de la classe de..... ? »
- « Le projet d'établissement du..... mentionne, à la page.....de votre dossier, « ». Quelle(s) situation(s) d'apprentissage en EPS (deux au maximum) proposeriez-vous donc pour la.....séquence d'enseignement du cycle de..... pour les élèves de la classe de..... ? »
- « Dans la synthèse présente dans votre dossier, à la page....., vous mentionnez : « ». Quelle(s) situation(s) d'apprentissage en EPS (deux au maximum) proposeriez-vous donc pour la.....séquence d'enseignement du cycle de..... pour les élèves de la classe de..... ? »

11. Le déroulement de l'épreuve

11.1. L'exposé du candidat

La réponse à la question initiale permet au jury d'apprécier notamment la compétence du candidat à « concevoir et mettre en œuvre un enseignement » de l'EPS.

Pour cette session 2010, le jury a considéré que l'exercice demandé aux candidats correspondait à la présentation et à la justification d'un travail de préparation de l'enseignement de l'EPS.

11.2. L'entretien

Le déroulement de l'entretien est lié d'une part à ce que le candidat a présenté lors de son exposé et aux réponses qu'il fournit au fur et à mesure et d'autre part à la volonté du jury d'évaluer les compétences professionnelles du référentiel publié dans l'arrêté du 19 décembre 2006, paru au JORF du 18 décembre 2006 et repris au BOEN n°1 du 4 janvier 2007.

12. Les attentes du jury

Le jury invite le candidat à préciser et justifier les choix présentés au cours de son exposé afin d'évaluer sa compétence à :

- « **Concevoir et mettre en œuvre un enseignement** » : attentif à la pertinence des propositions formulées par le candidat au regard des compétences visées dans l'APSA support d'une part et des transformations souhaitées pour les élèves concernés d'autre part, le jury apprécie la démarche d'enseignement et les dispositifs d'apprentissage ainsi que la cohérence entre la démarche adoptée, la situation présentée et les apprentissages visés.
- « **Prendre en compte la diversité de élèves** » : le jury se demande si tous les élèves et chacun d'entre eux peut apprendre dans la séquence proposée. Le jury vérifie que l'enseignement permet à tous les élèves de progresser et notamment aux élèves à besoin éducatif particulier (élèves en situation de handicap, en surpoids, précoces, sportifs de haut niveau, néo arrivants) si le candidat a signalé leur présence dans son dossier.
- « **Evaluer les élèves** » : cette compétence est principalement testée dans sa dimension formative ou formatrice, l'évaluation étant pensée comme une ressource nécessaire à l'adaptation des contenus.
- « **Organiser le travail de la classe** », c'est-à-dire la capacité à anticiper et à gérer des problèmes courants d'organisation des apprentissages dans le temps et l'espace ;
- « **Maîtriser la discipline EPS et avoir une bonne culture générale** » : le jury cherche à repérer si le candidat s'appuie sur des connaissances actualisées dans les domaines réglementaires, de la didactique de l'APSA, support de l'enseignement de l'EPS, de la connaissance de l'enfant ou de l'adolescent, voire sur des connaissances scientifiques. Il s'attache également à discerner en quoi la démarche d'enseignement et les dispositifs d'apprentissage proposés sont au service de l'enseignement de l'EPS et peuvent s'inscrire dans une démarche de pluridisciplinarité ou de complémentarité des enseignements.
- « **Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable** » : le jury vérifie, à travers les réponses du candidat, si celui-ci fait preuve d'une éthique professionnelle et de l'attitude attendue d'un professeur qui respecte à la fois les règles de l'organisation sociale et ses élèves en leur permettant d'acquérir des compétences du programme.
- « **Maîtriser la langue française pour communiquer** ».

Trois compétences professionnelles ne peuvent être évaluées qu'indirectement à travers ce que dit le candidat, son attitude et ses réactions à certaines sollicitations du jury :

- « **Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école** », le jury écoute comment le candidat inscrit son action au sein du travail de l'équipe EPS, de l'équipe

enseignante,... et comment il fait référence aux instances et/ou aux partenaires de l'établissement quand cela est opportun ;

- « **Maîtriser les technologies de l'information et de la communication** », notamment au travers des documents et outils proposés aux élèves ;
- « **Se former** » : seules la curiosité du candidat, sa capacité à se remettre en question, sa fréquentation des lieux de « ressources » scientifiques, culturelles, professionnelles... peuvent être aperçues.

13. La notation

Pour noter, le jury apprécie à quel niveau se situe le candidat dans chaque compétence, en prêtant une oreille particulièrement attentive aux compétences « majeures ». Il doit aussi s'attacher à vérifier que toutes les compétences sont en cours d'acquisition.

Une grille d'évaluation a été élaborée dans cet esprit, qui reprend l'ensemble des compétences et évoque les sous-compétences, et qui les pondère.

14. Les résultats

14.1. ADMISSIBILITE

ADMISSIBILITE	INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	MOYENNE DES ADMISSIBLES	NOTE DU DERNIER ADMISSIBLE
CAPEPS INTERNE	1455	808	90	12.26	10
CAER	868	649	90	7.12	9.75

14.2. ADMISSIBILITE

ADMISSION	PRESENTS	MOYENNE DES CANDIDATS	MOYENNE DU DERNIER ADMIS	MOYENNE DES ADMIS
CAPEPS INTERNE	87	10.59	11.50	14.19
CAER	87	9.89	10.67	13.29

15. Les commentaires sur les résultats

15.1. Les qualités d'un bon oral

Le bon candidat est avant tout celui qui expose ses choix argumentés et son positionnement professionnel dans toutes les missions assignées à un enseignant. La présentation d'une séquence d'enseignement est le prétexte à afficher des connaissances, des convictions et des prises de position dans le respect du service public d'enseignement.

C'est un candidat qui montre sa volonté de s'adresser à tous les élèves, s'attache à répondre aux besoins qu'ils expriment (les élèves de la classe comme ceux à besoin éducatif particulier) et respecte chaque personne.

Le candidat s'exprime avec fluidité, sans précipitation, en rythmant son discours ; il répond au sujet, problématise et suit une ligne directrice organisant son propos. Il donne une place centrale aux situations et aux objectifs recherchés en ne présentant que les déterminants utiles à sa démonstration. Il présente des schémas précisant l'organisation de la situation, ce qui facilite la compréhension du jury.

Le bon candidat opérationnalise ses connaissances, (sur les programmes, sur le contexte), au sein de la situation qu'il présente. Il justifie ses choix par des mises en relation systématiques en articulant sa proposition, le thème du sujet et les éléments du dossier, ce qui permet de renforcer la cohérence et la pertinence de la séquence d'enseignement présentée.

Il connaît l'APSA, support de son enseignement, et l'utilise au service des acquisitions en EPS. Son objectif prioritaire est d'engager des transformations chez ses élèves, sur le plan moteur, méthodologique et social. Pour cela, il propose des contenus d'enseignement spécifiques à chacun de ces domaines en spécifiant les capacités à développer et en identifiant les connaissances et attitudes à faire acquérir par les élèves.

Le candidat fait vivre ses situations en intégrant son rôle, sa place, les interactions qu'il met en œuvre avec les élèves ; il veille à la sécurité de tous

Le candidat propose des mises en œuvre diversifiées, différenciées permettant des transformations réalistes pour ses élèves en lien avec la logique de l'APSA choisie et répondant de façon précise au problème que pose le sujet.

Le candidat a une bonne connaissance du fonctionnement de l'établissement présenté dans le dossier et sait évoquer les rôles et missions éventuels qu'il peut être amené à y remplir.

Il envisage sa collaboration avec ses collègues d'EPS mais aussi avec les autres membres de l'équipe éducative afin de contribuer à l'acquisition des compétences du socle commun.

Le candidat fait preuve d'ouverture sur un questionnement, peut avoir un regard critique sur ses propositions, et enrichit sa réponse quand il en perçoit les limites.

15.2. Les insuffisances des candidats les plus faibles

A été en difficulté tout candidat :

- qui se situe en deçà des compétences professionnelles minimalement exigibles d'un enseignant,
- qui met ses élèves en danger (ou qui ne prend pas suffisamment en compte les risques auxquels les mises en situations proposées exposent les élèves),
- qui déroge aux valeurs telles que le respect de l'intégrité physique ou psychique de ses élèves,

- qui ne maîtrise pas un langage soutenu,
- qui montre de la confusion dans l'organisation de sa réponse,
- qui ne répond pas aux questions posées voire reformulées,

- qui n'inscrit pas son action dans le contexte plus global de l'institution,
- qui, méconnaissant les textes en vigueur, ne fonde pas ses réponses sur les finalités, objectifs et compétences de l'EPS,
- qui reste centré sur un enseignement technique de l'APSA, sur un pôle trop exclusivement physique sans intégrer des compétences méthodologiques et sociales ;

- qui n'engage pas ses élèves dans des transformations motrices et sociales alors que le programme du concours ne l'oblige à connaître qu'un petit nombre d'APSA supports,
- qui propose des situations difficilement réalisables ou des tâches dont les contenus d'enseignement sont peu clairs,
- qui fait montre de soucis d'animation plus que de soucis d'enseignement,
- qui propose des contenus standards (et souvent non différenciés) ;

- qui conçoit son action dans le cadre étroit de la classe,
- qui méconnaît le fonctionnement d'un établissement scolaire et les liens à établir avec les différents partenaires de la communauté éducative,

- ou/et enfin, qui ne se place pas dans une perspective évolutive, campe sur ses positions, refuse de voir les limites de ses propositions.

16. Les conseils de préparation

16.1. *au regard des compétences*

La préparation du candidat doit être orientée au regard des compétences professionnelles attendues d'un enseignant :

- **agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable**
 - ✓ Connaître les droits et devoirs des fonctionnaires et les responsabilités particulières de tout enseignant
 - ✓ se questionner sur les valeurs à transmettre en EPS, sur son propre rôle dans la transmission de ces valeurs.
 - ✓ Appréhender la séquence d'enseignement comme un outil privilégié pour participer à la construction d'un citoyen physiquement et socialement éduqué.
- **maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer**
 - ✓ S'exprimer dans un français correct
 - ✓ S'habituer à prendre la parole, s'entraîner à l'exercice particulier que constitue l'épreuve d'oral.
 - ✓ Envisager différents niveaux de formulation : maîtriser le vocabulaire technique, spécifique, etc. ... pour s'adresser à ses pairs mais aussi pouvoir adapter ses interventions aux élèves afin de favoriser toutes les formes de communication.
- **concevoir et mettre en œuvre son enseignement**
 - ✓ identifier les problèmes professionnels auxquels renvoie un sujet
 - ✓ Penser les situations d'apprentissage en recherchant la faisabilité, la cohérence et les mises en relation avec le thème du sujet et les déterminants présents
 - ✓ Travailler le traitement des APSA pour faire prévaloir leur forme scolaire et les mettre au service des acquisitions attendues en EPS
 - ✓ Maîtriser la faisabilité des mises en œuvre en testant effectivement ou en observant auprès d'élèves
 - ✓ Comprendre exigences des programmes dans la construction de ses cycles pour en avoir une connaissance opérationnelle pour y répondre
 - ✓ se tenir informé de l'actualité disciplinaire et institutionnelle pour éclairer son propos.
 - ✓ Profiter des 2 heures de préparation pour présenter des documents facilitant la compréhension (schémas, etc ...) et souligner la position de l'enseignant, ses déplacements, ses moments de régulation.
- **apprendre à spécifier les élèves du point de vue de la motricité, de leurs connaissances et de leurs attitudes et à exploiter avec pertinence ces caractéristiques pour concevoir un enseignement**
 - ✓ S'attacher, dans le dossier, à bien décrire les élèves du point de vue de leur motricité, de leur comportement et attitudes.
 - ✓ Au cours de l'exposé et de l'entretien veiller à n'exploiter que les caractéristiques servant de réels points d'appui à la démonstration.
- **Se préparer à travailler en équipe et à coopérer avec les parents et les partenaires de l'école**

- ✓ Se renseigner auprès des différents acteurs de la communauté éducative des rôles de chacun,
 - ✓ Etre attentif aux différents dispositifs dans lesquels un professeur d'EPS peut et doit s'impliquer (PPRE, accompagnements éducatif, accompagnement personnalisé, CESC ...).
- **Se préparer à se former et innover**
 - ✓ Observer une pratique d'enseignant (ou se faire observer dans sa pratique) afin de dégager plus facilement des points forts, des limites dans les expériences vécues ou observées,
 - ✓ Personnaliser la synthèse générale du dossier en faisant ressortir l'expérience construite, et en extraire des éléments de perspective.

16.2. Du point de vue méthodologique

- Constituer un dossier clair, répondant aux exigences de l'épreuve et sélectionnant les informations utiles au jury ;
- Apprendre à préparer en deux heures un exposé construit, en réponse à une question, qui présente des contenus d'enseignement, souligne l'attitude de l'enseignant et met en lumière ses actions et celles des élèves ;
- S'entraîner à l'épreuve orale elle-même.

Sommaire

Préambule : les textes.....	2
1. Les candidats	5
2. Le jury.....	5
3. Le sujet.....	5
3.1. Libellé du sujet.....	5
3.2. Analyse du sujet.....	5
4. La correction.....	5
5. Les résultats	6
6. Les commentaires sur les résultats	6
6.1. L'excellence des meilleures copies	6
6.2. Les déficiences des copies les plus faibles.....	7
6.3. Les principaux défauts recensés :	7
7. Conseils pour la préparation	8
B. L'épreuve orale	9
8. Les candidats	10
9. Le jury	10
10. Le sujet : formulation de la question initiale.....	10
11. Le déroulement de l'épreuve.....	10
11.1. L'exposé du candidat	10
11.2. L'entretien	11
12. Les attentes du jury	11
13. La notation	12
14. Les résultats.....	12
15. Les commentaires sur les résultats	12
15.1. Les qualités d'un bon oral	12
15.2. Les insuffisances des candidats les plus faibles	13
16. Les conseils de préparation	14
16.1. au regard des compétences	14
16.2. Du point de vue méthodologique	15